

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18970 - 73ÈME ANNÉE

La commission rend son rapport aujourd'hui au ministère des Outre-mer

Enfants de la Creuse : le droit à la réparation des victimes entendu ?



C'est aujourd'hui 10 avril que la commission créée à la suite d'une résolution reconnaissant la responsabilité morale de l'État dans la tragédie des Enfants de la Creuse, doit présenter ses préconisations. Rappelons que selon le droit, les Réunionnais arrachés enfants à leur famille pour être exilés en France ont subi un crime clairement défini : traite d'êtres humains en bande organisée. Ce crime est passible d'une lourde peine de prison et de 3 millions d'euros d'amende. C'est pourquoi une réparation financière conséquente apparaît comme la moindre des choses pour toutes les victimes de cet odieux trafic d'enfants.

Entre 1963 et 1980, plus de 2.000 jeunes Réunionnais ont été arrachés à leur famille pour être exilés en France. Le but était de poursuivre une politique initiée par Michel Debré : utiliser la jeunesse réunionnaise pour repeupler des campagnes françaises désertées.

L'administration avait comme mission de cibler des familles vulnérables, et d'y rechercher des enfants qui pourraient alors être placés sous sa garde afin de les envoyer en France. Pour obtenir le consentement, de nombreuses promesses ont été faites. Elles n'ont jamais été tenues. Et quand la famille n'était pas d'accord, l'enfant enlevé n'était pas rendu.

Pendant plusieurs années, une chape de plomb a pesé sur cette affaire. C'était déjà la preuve que l'État avait bien conscience que ces faits étaient hautement répréhensibles. Ce n'est que 5 ans après les premiers enlèvements que « Témoignages » a pu révéler l'existence d'un trafic d'enfants. Au terme de la publication de plusieurs articles sur des enlèvements d'enfants, « Témoignages » publiait le 5 septembre 1968 une description de la filière utilisée par l'État :

« À la base, les assistantes sociales, chacune dans son secteur, dépistent systématiquement les enfants en situation « irrégulière ».

On s'intéresserait surtout, sinon exclusivement, aux enfants de race blanche.

Une décision du juge des enfants en confie la charge au Service d'action sanitaire et sociale. Des tentatives sont alors faites pour prendre possession des enfants à l'amiable. En cas d'opposition des parents, ont fait appel aux gendarmes.

Les enfants sont alors regroupés notamment à la « Maison des pupilles » à Bellepierre où les parents peuvent encore les voir. Ils sont là au « sevrage » en quelque sorte.

Puis ils seraient embarqués au fur et à mesure, à destination d'une maison spécialisée en France où on les fait grandir pour les « placer » ensuite ici ou là. Plus de famille, plus de Réunion pour eux.

Une telle « mission spécialisée » se trouverait à Guéret dans la Creuse. Elle est dirigée par un certain Bartès, ancien chef des Services d'assistance à La Réunion ».

Ces faits trouvent une qualification pénale dans la loi : traite d'êtres humains en bande organisée. C'est un crime passible de 20 ans de prison et de 3 millions d'euros d'amende. Or, personne aujourd'hui ne nie ces faits. Sous la pression des victimes,

l'Assemblée nationale dut reconnaître que la France avait une responsabilité morale. C'est le sens du vote d'une résolution en février 2014. Ces faits sont confirmés par le travail de la commission nommée à la suite de ce vote.

Aujourd'hui, la commission doit rendre son rapport au gouvernement. Ses propositions auront-elles pris en compte la demande de réparation des victimes ? Devant l'ampleur du préjudice subi, le minimum serait que l'État commence par ver-

ser à titre de provision une somme conséquente à chacune des victimes. Ensuite pourront commencer les discussions afin que chaque personne qui a subi ce déplacement ainsi que sa famille puisse avoir droit à la réparation la plus juste. Ce sont les dommages et intérêts que l'État doit à ceux dont il a brisé la vie.

M.M.

Comment Paris gérait la démographie de La Réunion

Enfants de la Creuse : épisode le plus extrême du BUMIDOM

Le 19 mars 1946, La Réunion n'est plus une colonie. Les luttes des progressistes de La Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane avaient permis d'obtenir la création du statut de département pour sortir de la colonisation. C'était une revendication portée par le mouvement syndical. À La Réunion, ces syndicats avaient construit une organisation politique, le CRADS, qui rassemblait au-delà de l'électorat dit de gauche. Cela avait donné à ce rassemblement une large victoire dans toutes les élections qui ont suivi la Seconde guerre mondiale.

L'objectif du département était de faire bénéficier à tous les Réunionnais des conquêtes sociales obtenues par le Front populaire et l'application du programme du Conseil National de la Résistance. Cela signifiait notamment la Sécurité sociale. Du jour au lendemain, il était possible pour les Réunionnais de se soigner gratuitement. C'était une révolution dans un des pays qui avait à l'époque une des espérances de vie les plus faibles au monde, et un taux de mortalité infantile de plus de 180 pour 1.000. Les pères de ce nouveau statut comptaient également sur l'abolition du statut colonial pour remettre en cause la structure de la société coloniale. Elle était marquée par de très fortes inégalités, et la domination d'une aristocratie du sucre qui s'enrichissait grâce à l'exploitation de tout un peuple.

L'arrivée de la Sécurité sociale allait entraîner le début d'une période dénommée transition démographique. C'est une époque durant laquelle le taux de natalité reste aussi important qu'avant, alors que le taux de mortalité diminue. La conséquence est un accroissement rapide et durable de la population.

L'Europe avait déjà connu cette période. La question démographique fut réglée par la création de colonies de peuplement dans les Amériques et en Australie. Ainsi, les États-Unis étaient un pays composé majoritairement d'Européens qui ont quasiment exterminés les peuples déjà présents sur ce territoire.

À La Réunion, la transition démographique commença à faire pleinement effet à partir des années 1960. Plutôt que d'accompagner ce phénomène en développant La Réunion pour que ces nouveaux jeunes puissent y avoir un travail et un avenir, les gouvernements de l'époque ont imposé une politique opposée. Il s'agissait de vider La Réunion de sa jeunesse pour l'envoyer en France en tant que main d'oeuvre immigrée destinée à occuper les emplois que les autochtones avaient du mal à pourvoir. Ce projet avait aussi pour but de faire taire les luttes en déplaçant en France la frange la plus dynamique du mouvement social, qui était susceptible d'être conquise par les idées du PCR.

Pour cela, la France créa le BUMIDOM. Chaque année, des milliers de jeunes partaient.

Mais Michel Debré, alors député de La Réunion et membre du gouvernement, voyait un autre rôle à cette immigration : aider la France à régler son problème démographique. Car les campagnes se dépeuplaient. D'où l'idée d'enlever des enfants à leur famille à La Réunion, pour qu'ils soient ensuite envoyés dans des départements ruraux. C'est de ce crime dont il est question aujourd'hui.

Edito

15 à 18 millions d'euros : la note payée par les Réunionnais pour que la Région séduise le pouvoir

Après son élection à la présidence de la Région Réunion, Didier Robert avait créé un précédent. En effet, sa majorité a décidé de se substituer à l'État pour financer une des compétences relevant du pouvoir central. C'était l'aide au voyage pour aller en France. Cette aide avait été créée par le gouvernement, et elle était financée par une dotation dite de continuité territoriale. La responsabilité de la Région était de choisir les critères permettant à une personne d'être bénéficiaire de cette aide. Ceci fait, c'est Paris qui présentait à la Commission européenne les critères. Une fois validés, c'est l'État qui se chargeait donc de payer cette aide. Rappelons qu'elle est financée par une taxe payée par les passagers qui empruntent les lignes entre la France et les collectivités situées en dehors du continent européen.

Cette décision était purement politicienne. En effet à cette époque, le gouvernement était du même parti politique que Didier Robert. Tous les moyens étaient bons pour faire battre l'Alliance qui était à la tête de la Région en 2010, y compris en refusant de verser à la Région la somme qui était due pour verser l'aide au voyage aux passagers qui y avaient droit. Cela concernait les familles non-imposables pour tout déplacement en France, ainsi que les personnes qui étaient contraintes de s'y rendre par un cas de force majeure. L'enveloppe s'élevait à 7 millions d'euros par an.

Dans un premier temps, Didier Robert a décidé de mettre 7 millions d'euros du budget de la Région dans l'aide au voyage. Aujourd'hui, cette somme est passée à 30 millions d'euros et concerne même des personnes qui habitent en France et veulent venir à La Réunion. Il est à noter que ce sont tous les Réunionnais qui paient

ce qui est en fait une subvention directe aux compagnies aériennes, qu'ils voyagent ou pas.

La même tactique est à l'œuvre pour l'allocation logement accession à la propriété. L'État a décidé de la supprimer à La Réunion. Plutôt que de se battre aux côtés des Réunionnais qui demandent que l'État assume sa responsabilité et revienne donc sur sa décision, Didier Robert a choisi de faire payer les Réunionnais à la place de l'État. En effet, lors de l'assemblée générale de la FRBTP, le président de Région a annoncé que sa collectivité allait contribuer au « déblocage » de 523 dossiers en souffrance. Le coût de cette mesure est compris entre 15 et 18 millions d'euros. Qui plus est, cette annonce a été faite en présence du préfet.

Voilà de quoi encourager le gouvernement à maintenir la suppression de cette mesure sociale, puisqu'il a trouvé à La Réunion une collectivité qui est prête à payer à la place de l'État. Officiellement, il s'agit d'une avance de trésorerie faite par la Région à l'État, à charge à ce dernier de trouver un « véhicule législatif » pour rendre l'argent à la collectivité. Mais rien n'oblige le gouvernement à faire un pareil geste. Lors de ses vœux pour 2018, Didier Robert s'était montré proche du pouvoir. Il a même brûlé la politesse à Gilbert Annette pour annoncer la visite cette année du Premier ministre. Cette avance de trésorerie sans garantie ressemble beaucoup à la manœuvre de l'aide au voyage. Dans les deux cas, ce n'est qu'une course à la séduction destinée à bien se faire voir du pouvoir en place. Et ce sont les Réunionnais qui paient à tous les coups.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Contre la sélection, la remise en cause du bac et le projet de mettre fin au statut de fonctionnaire et pour des moyens supplémentaires

Appel intersyndical à la grève dans les Universités

Voici des extraits d'un communiqué diffusé hier par l'Intersyndicale de l'enseignement supérieur. Il appelle à la mobilisation aujourd'hui à l'Université pour contrer les projets du gouvernement.

« Après le succès de la journée nationale de mobilisation du 22 mars dans la fonction publique qui a réuni plus de 400 000 manifestant.e.s dans toute la France, après celles des 3 et 4 avril avec la grève des cheminots et le soutien des étudiant.e.s et de toute une partie de la population, le nombre d'universités et d'établissements mobilisés pour le retrait de la loi Vidal-ORE et contre la plate-forme Parcoursup ne cesse de croître. à ce jour, des assemblées générales sont régulièrement organisées dans au moins 25 établissements et plusieurs d'entre eux sont bloqués ou occupés. (...)

Toutes les lignes rouges que nos organisations avaient déjà explicitées lors de la pseudo-concertation des mois de septembre-octobre 2017 à propos de l'accès en premier cycle sont franchies et ce gouvernement, comme les précédents, refuse d'investir en proportion de l'augmenta-

tion, dont chacun devrait pourtant se féliciter, des effectifs dans l'ESR. Dans ce contexte, toutes ces réformes visent à casser la démocratisation en affaiblissant le service public, les statuts des fonctionnaires, et à ouvrir les missions de l'enseignement supérieur à un marché concurrentiel qui doit mener à une privatisation rampante. Elles conduisent à abandonner toute politique nationale de recherche. Les étudiant.e.s, les lycéen.ne.s et les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche s'opposent à ces réformes et demandent au gouvernement de répondre à leurs revendications.

une augmentation des salaires ;
l'abrogation du jour de carence ;
la défense et la pérennisation du système de retraites par répartition et des régimes particuliers ;
un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires, enseignant.e.s-chercheur/euse.s, chercheur/euse.s, ingénieur.e.s, technicien.ne.s, personnels de bibliothèques et administratifs, à hauteur de 6 000 créations par an pendant dix ans ; et dès à présent, le dégel de tous les emplois vacants ;

la fin de la politique de précarisation et la mise en place d'un plan de titularisation des contractuel.le.s et vacataires de l'ESR ;

une réelle augmentation du financement public de l'ESR : 3 milliards d'euros par an pendant dix ans pour atteindre l'objectif de 1 % du PIB pour la recherche publique et de 2 % du PIB pour l'enseignement supérieur ;

la préservation et la consolidation du statut général de la fonction publique ;

un moratoire sur tous les processus d'expérimentation, de restructuration et de fusion d'établissements et organismes ;

le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, garantissant l'accès de toutes et tous les bachelier/ière.s sur tout le territoire aux filières post-bac et aux établissements de leur choix ;

l'abandon de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications ;
l'abandon du projet de loi sur le premier cycle post-bac, l'ouverture de places supplémentaires et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.

« Gaza : un journaliste palestinien tué de sang-froid »

Dans un communiqué commun, SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes dénoncent l'assassinat de Yasser Mourtaja. Ce journaliste palestinien est une des 9 victimes de la répression d'une manifestation pacifique palestinienne vendredi dernier à Gaza par l'armée israélienne. Dans leur communiqué, les syndicats reproduisent une lettre adressée à l'ambassadrice d'Israël en France. Ils demandent une enquête.

Notre confrère palestinien Yasser Mourtaja figure parmi les neuf Palestiniens tués vendredi à Gaza par les tirs à balle réelle de l'armée israélienne lors de la manifestation près de la barrière de sécurité. Yasser Mourtaja, un photographe âgé de 30 ans travaillant pour une société

de production gazaouie, Ain Média, portait pourtant, au vu et au su de tous, un gilet « press ». Il a été atteint de plein fouet à l'abdomen. Il est décédé de ses blessures après avoir été hospitalisé.

Bien que l'armée israélienne soutienne dans un communiqué « ne pas viser intentionnellement les journalistes », la question reste posée : s'agit-il d'un tir délibéré visant les journalistes pour faire barrage à l'information de terrain ? Pour y répondre, les syndicats de journalistes français réclament l'ouverture d'une enquête indépendante sur les circonstances de la mort de notre confrère Yasser.

Ces neuf morts vendredi font suite aux tirs de la semaine dernière qui avaient fait 19 tués civils palestiniens

et des centaines de blessés. Un des bilans les plus meurtriers dans l'enclave depuis la guerre de 2014.

Les syndicats français de journalistes SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes, membres de la Fédération internationale des journalistes (600.000 adhérents dans le monde), affirment leur solidarité avec leurs confrères palestiniens et leur syndicat. Ils leur adressent leurs condoléances émues après ce nouvel acte de répression des forces israéliennes.

Devant cette incessante vague de répression contre nos confrères, ils adressent aujourd'hui une lettre ouverte de protestation à l'ambassadrice d'Israël en France Mme Aliza Bin-Noun.

Nos peines

Ghislaine Thazar nous a quittés

Ghislaine Thazar s'est éteinte dimanche dernier dans la soirée, elle était âgée de 87 ans. Ce lundi 9 avril était son anniversaire, puisqu'elle était née le 9 avril 1931.

Ghislaine Thazar, née Breda, a été toute sa vie une femme très active et très dévouée aux autres, en particulier dans son quartier dit 'Say-Piscine', où elle jouait un rôle essentiel de soutien aux familles souvent en difficulté qui venaient la voir pour être aidées, conseillées, accompagnées.

Ghislaine Thazar aura laissé une empreinte d'altruisme dans la cité portoise. Elle fut durant trente et une années – de 1977 à 2008 – conseillère municipale, fidèle au poste. Cela représente un long bail au service de la population.

Elle était la sœur cadette de Sylvia Laugier, grande figure des luttes des femmes à La Réunion au sortir de l'après-guerre. C'est dans la continuité avec cet engagement familial qu'elle-même a mené une vie militante sans faille, à l'Union des Femmes de La Réunion comme au Parti Communiste Réunionnais.

Avec son mari Moïse, elle avait fait de sa cour, devant sa case en bois sous tôle, un lieu de réunions et de meetings, marqués par l'esprit de solidarité, depuis les batailles pour l'Égalité sociale jusqu'au combat contre l'apartheid.

Les camarades de la section du Port viennent de perdre une militante qui restera dans le souvenir de toutes et de tous. Ils tiennent à exprimer leurs condoléances et à faire part de leur tristesse aux cinq fils de Ghislaine, Hugues, Christel, Yoland, Paul et Pascal, ainsi qu'aux 12 petits-enfants, aux 5 arrière-petits-enfants et à tous les membres de la famille.



Ghislaine Thazar, femme active, femme dévouée aux autres.

La cérémonie religieuse aura lieu à l'église de la Zup, ce mardi 10 avril 2018 à 15 h 30, et l'inhumation au cimetière paysager du Port.

La section communiste du Port

In kozman pou la rout

« Fé l'antouraz pintade »

Poul i bataye san antouré. Parèy pou kok. Kanar galman lé konmsa. Mé pintade i fé l'antouraz : zot i mète a plizyè pou protèz z'ot group kisoï kont papang, kisoï ankor kont kok bataye. I paré mèm la-ba Madégaskar, bann pintad sovaz i fé l'antouraz pou protèz azot kont bann shien sovaz. Mi souvien, dann tan d'avan, l'avé touzour in-dé kador dann kartyé, sansa ankor z'alantour bal. Inn tousèl ou i va pa avèk li, mé si ou la fé l'antouraz pintad é anplis ou la pran ali an trète, konm di lo kont, ou i yinbou amenn ali. Ala pou kosa l'antouraz sé in mové konm in bon n'afèr. Mé tout sak mi di mi pans zot i koné sé pou sa mi kite azot rofléshi la dsi é majine z'ot bon tan é boudikont ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Oté

Lo pasé, avèk lo prézan, pou majine nout demin

I paré ou lé mor pou vréman kan pèrsone i parl pi d'ou : i rapèl pi si ou la fé si sansa si ou la fé la, i rapèl pi si ou la di sosi sansa si ou la di sola . Parl pi plak dsi lo bor shomin, sa néna trépé d'moun lo nom lé afishé konmsa. Ou lé mor définitivman kan pèrsone i rann pi aou in pti vizite dsi la tonb, dann simityèr kan promyé novanm i ariv. Sé pou sa, mi souète pa tro bann moun mi yèm, mé sirtou d'moun mi admir i bril lo kor, i fane la sann é mèm i lèss pa in plak pou mark lo nom dsi.

Bann gran z'onm la pa demoun konm nou. Zot i lèss in tras nou lé mèm pa kapab lésé. Zordi, l'inivèrsité, profésèr Oraison i fé in sobatkoz dsi lo bann dèrnyé réform Paul Vergès la majiné. L'èrla, ou i oi bien la diférans rant in gran bonome épi in moun normal.-in moun rodinèr si zot i vé. Ni pé dir, Paul l'avé majine in bonpé z'afèr pou nout péi : kisoï bann projé, kisoï bann réform, kisoï ankor bann rolasyon avèk bann péi lo mond antyé.

L'avé sak bononm-la téi di. L'avé sak li téi lèss aou majiné. L'avé ankor sak lété an formasyon dann son tête é li l'avé pankor an inform lo moun. In pé i di Paul Vergès la pa ékri granshoz mé mi pans zot lé dann l'érèr pars li la fé in bonpé diskour é son bann diskour lété préparé konm in n'afèr désèrtin i ékri. Myé k'sa ankor mi pans li téi prévoi sak li di la pankor anshévé konplètman é dizon dann tout sak li té i di li téi mète bann pointiyé sansa li té i di « a suiv », sansa ankor « la pankor fini ».

In pé i di li té kapab projète ali dann l'avnir pou in bon rézon sé ké li té fine réfléshi in bonpé dsi lo pasé é dsi lo prézan. Lo pasé lété lo téro li téi travaye pou fé éklo l'avnir. Sé konmsa, pou moin, li té i oi lé shoz é pèrsònèlman mi pans sa in bon fason oir lé shoz épi majine nout domin.

Justin